



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

|   |  |
|---|--|
| Nombre de conseillers en exercice : <b>39</b>                     | Date de convocation :<br><b>9 février 2026</b> |
| Nombre de conseillers présents : <b>28</b>                        |  |
| Nombre de suffrages exprimés : <b>33</b> dont : <b>5 pouvoirs</b> |  |

**SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept du mois de février à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Bussières-et-Pruns.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Emmanuelle DE CASTRO, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Catherine CUZIN

Absents ayant donné un pouvoir :

Luc CHAPUT a donné pouvoir à Vanessa ROLLET, Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Thierry SEGUIN, Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT

Absents :

Marc CARRIAS, Roland GENESTIER, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Pierre LYAN, Yves RAILLÈRE

Secrétaire de séance : Loïc CHATARD

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

|   |
|---|
| Délibération n°2026_044 : CTG - Elaboration du projet éducatif territorial santé et citoyenneté |
|---|

**Domaines de compétences par thèmes - Aide sociale**

Rapporteur : Didier CHASSAIN

*Vu l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2025 fixant les statuts de la communauté de communes Plaine Limagne,  
Vu la délibération de la communauté de communes Plaine Limagne en date du 8 décembre 2020 portant sur l'adoption du plan climat air énergie territorial,*

*Vu la délibération de la communauté de communes Plaine Limagne en date du 25 mars 2025 portant sur la signature du contrat local de santé,*

*Vu la délibération de la communauté de communes Plaine Limagne en date du 23 septembre 2024 portant sur la signature de la convention territoriale globale 2025-2029,*

*Considérant les objectifs communs de la convention territoriale globale, du contrat local de santé et du plan climat air énergie territorial de Plaine Limagne en matière de prévention de santé, de cadre de vie, de solidarité et d'inclusion et d'actions en faveur de la jeunesse,*

Les établissements scolaires du territoire sollicitent activement Plaine Limagne pour l'organisation d'actions éducatives transversales. Les équipes enseignantes peinent à mobiliser seules les ressources et l'ingénierie nécessaires pour ces thématiques cruciales, faute de temps et de connaissance exhaustive des acteurs locaux.

Plaine Limagne dispose d'une expertise, par le biais de ses services transition et santé, pour mutualiser, coordonner et garantir la cohérence d'actions éducatives sur son périmètre.

Ainsi, il est proposé au conseil communautaire de mettre en place un programme éducatif territorial sur le territoire portant sur les thématiques de la santé et de la citoyenneté.

Ce programme éducatif territorial santé et citoyenneté (PETSC) est à destination de l'ensemble des écoles et collèges du territoire de Plaine Limagne.

Il est constitué d'actions de diverses natures : visites de sites, intervention d'acteurs (institutionnels, associations, professionnels...), ateliers.

Ses objectifs portent sur :

- Le développement des compétences psychosociales,
- La nutrition et l'alimentation,
- L'usage responsable du numérique,
- Le lien entre environnement et santé
- Le développement de l'esprit critique,
- La démocratie et le rôle des collectivités territoriales,
- La solidarité et l'inclusion,
- Le lien entre territoire et transition.

Il prendra la forme d'un livret pédagogique proposé aux écoles.

L'enveloppe budgétaire nécessaire à la mise en œuvre du PETSC est de 20 000 € pour l'année scolaire 2026-2027. Les financements sont fléchés pour la rémunération des intervenants ainsi que le transport des classes pour les visites et sorties pédagogiques.

Le lancement du PETSC est prévu pour la rentrée scolaire de septembre 2026. Il applique un principe indicatif d'une école bénéficiaire par commune.

La commission santé est chargée du suivi du programme et de l'appréciation des demandes.

→ Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- de valider la mise en place du programme éducatif territorial santé et citoyenneté,
- d'inscrire les crédits au budget,
- d'autoriser le président à signer tout document afférent à cette affaire.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 27 février 2026

Le secrétaire de séance,

Loïc CHATARD

*Signé électroniquement*

Le président,

Claude RAYNAUD

*Signé électroniquement*